

Mission

L'École Belleau, Gagnon, milieu de vie stimulant où le désir d'apprendre mène au développement de son plein potentiel.

Vision

Devenir un milieu de vie accueillant et inspirant pour l'épanouissement de tous.

Valeurs

Respect
Engagement
Collaboration



Pavillon Belleau

121, rue Belleau

Saint-Henri (Qc) G0R 3E0

☎ 418-834-2465

✉ belleau@cssdn.gouv.qc.ca

✉ service-garde.belleau@cssdn.gouv.qc.ca

Pavillon Gagnon

117, rue Belleau

Saint-Henri (Qc) G0R 3E0

☎ 418-834-2468

✉ gagnon@cssdn.gouv.qc.ca

Année scolaire 2025-2026

Cet agenda appartient à :

Le personnel de l'école :

Direction : _____

Direction adjointe : _____

Secrétaire : _____

Titulaire : _____

Complément de tâche : _____ le (s) jour (s) _____

Enseignant (e) s spécialistes :

- Éducation physique : _____

- Musique : _____

- Anglais : _____

Éducateur (trice) spécialisée : _____

Responsable du service de garde : _____

Éducateur (trice) du service de garde : _____

Orthopédagogue : _____

Message aux élèves et aux parents

Nous sommes heureux de vous accueillir pour une nouvelle année scolaire à l'école Belleau, Gagnon. L'équipe école se donne la mission d'être un milieu de vie stimulant où le désir d'apprendre mène au développement de son plein potentiel.

L'école est un lieu privilégié, capable de favoriser chez les élèves le développement de leurs capacités intellectuelles, d'exploiter pleinement leurs talents, de grandir en autonomie et de vivre en harmonie avec les autres. La mobilisation de l'élève ainsi que le soutien et les encouragements de ses parents sont essentiels à la réussite scolaire.

Les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école sont inscrites à l'agenda. Elles font partie du plan de lutte contre la violence et l'intimidation de l'école. Ces règles de conduite et ces mesures de sécurité favorisent une qualité de vie à l'école, de meilleures relations entre les élèves, le respect de soi et des autres, l'entraide, le savoir-vivre et le savoir-être.

Pour y arriver, il faut s'engager! C'est pourquoi les élèves et les parents sont invités à signer cet engagement à la page suivante. L'engagement de tous est essentiel, afin de vivre dans un climat sain, sécuritaire et sécurisant.

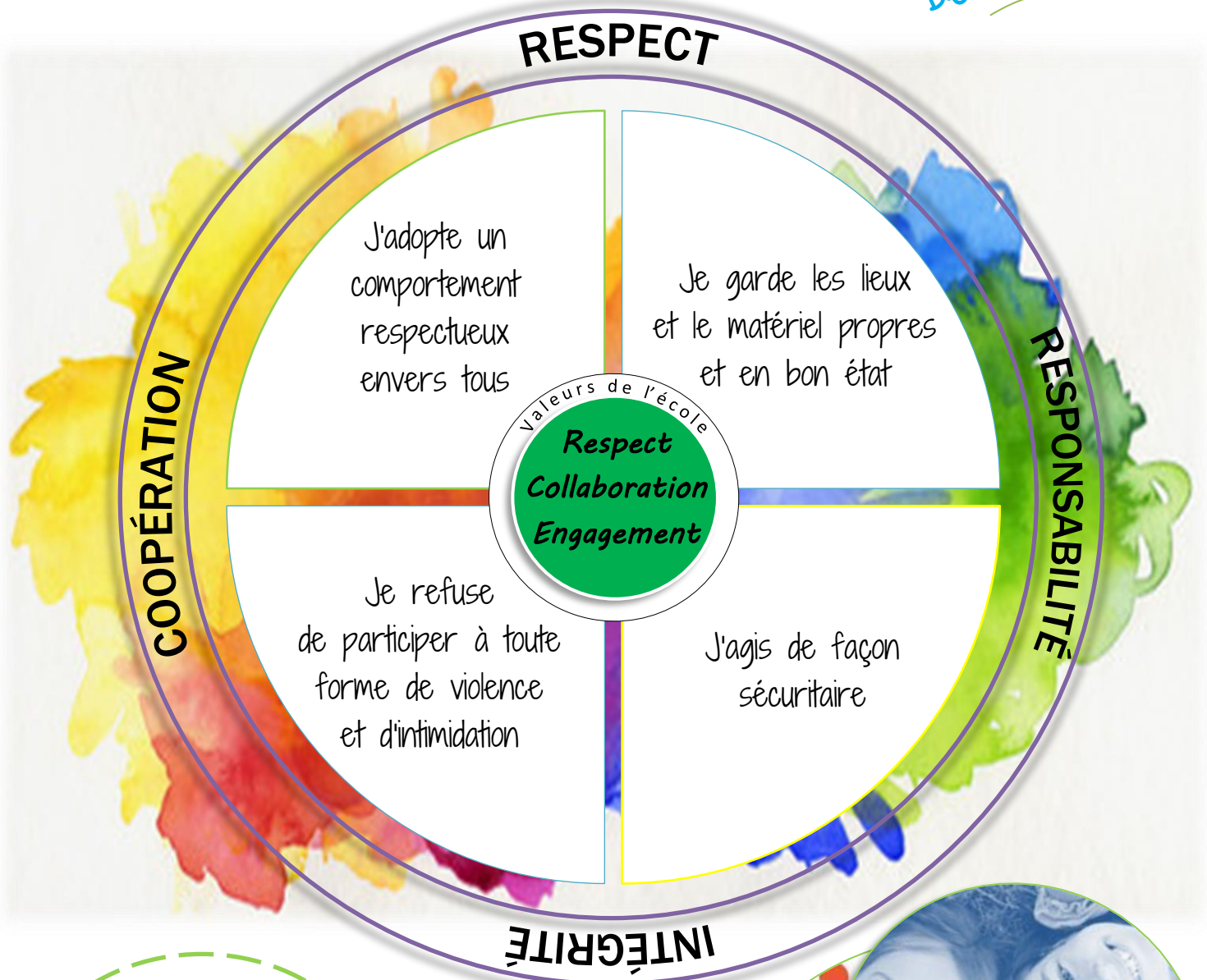
À tous les élèves, nous vous souhaitons une année scolaire remplie de belles découvertes et riche en projets de toutes sortes. Vous êtes invités à emprunter le chemin de la réussite. Nous serons vos guides !

Bonne année scolaire à tous et à toutes !

Tout le personnel de l'école Belleau, Gagnon

LES RÈGLES DE CONDUITE

DE MON ÉCOLE



VISION

Devenir un milieu de vie accueillant et inspirant pour l'épanouissement de tous

MISSION

L'école Belleau, Gagnon, milieu de vie stimulant où le désir d'apprendre mène au développement de son plein potentiel

Règles de conduite et mesures de sécurité : comportements attendus et impacts positifs

Le personnel de l'école s'engage à encourager, à féliciter et à récompenser tous les élèves qui respectent les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école.

Règle 1 : J'adopte un comportement respectueux envers tous.

Comportements attendus :

- J'utilise des paroles et des gestes adéquats.
- Je respecte les consignes données par les intervenants de l'école.
- Je m'ouvre à la différence.
- Je suis calme et je parle à voix basse au vestiaire et dans les corridors.
- Je circule dans l'école en respectant les classes au travail.

Impacts positifs :

- Je vis en harmonie avec les autres.
- J'ai une meilleure estime de moi.
- Je vis des réussites.
- Je suis fier/fière de moi.
- J'aide les autres à avoir une meilleure estime d'eux-mêmes.

Règle 2 : En tout temps, j'agis et je joue de façon sécuritaire.

Comportements attendus :

- Je m'amuse à l'intérieur des limites de la cour d'école.
- Je porte un casque lorsque je joue au hockey dans la cour.
- J'utilise de manière sécuritaire le matériel et les lieux selon leur fonction.
- J'avise un(e) surveillant(e) lorsqu'un ballon se retrouve dans la rue.
- J'évite de lancer des projectiles (balles de neige, roches, bâtons, etc.).
- J'évite de frapper le ballon trop haut et trop fort.
- J'apporte à l'école uniquement les objets permis.
- Je respecte les règles dans le module de jeux.
- Je marche dans l'école.

Impacts positifs :

- J'évite de me blesser ou de blesser une autre personne.
- J'ai du plaisir à m'amuser.
- Je suis fier /fière de moi.

Règle 3 : Je garde les lieux et le matériel en bon état.

Comportements attendus :

- J'utilise le matériel selon sa fonction.
- Je garde en bon état mon matériel, celui qui m'est prêté et celui de mes camarades.
- Je garde propre le mobilier, les lieux et les jeux.

Impacts positifs :

- Je contribue à maintenir un environnement agréable et propre.
- J'ai les outils nécessaires pour bien travailler.
- J'évite le gaspillage.
- J'apprécie davantage mon milieu de vie.

Règle 4 : Je refuse de participer à toute forme de violence et d'intimidation.

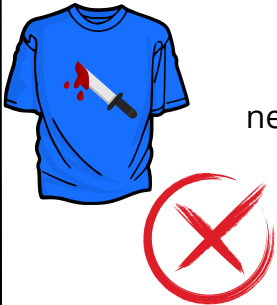
Comportements attendus :

- Je trouve des solutions pacifiques lors des conflits.
- Je dénonce les gestes de violence et d'intimidation.
- Je m'engage à faire de mon école un milieu sain et sécuritaire.

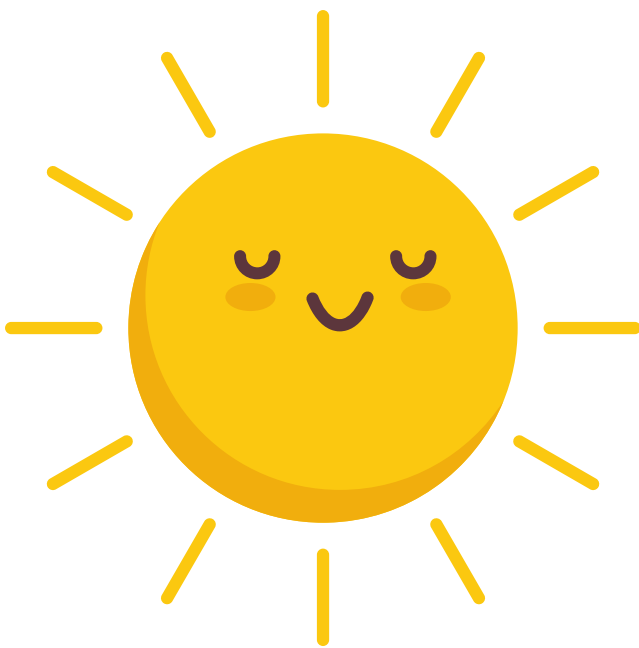
Impacts positifs :

- Je contribue à instaurer un climat favorable aux apprentissages.
- J'assure mon bien-être et celui des autres.
- Je vis en harmonie avec les autres.

Code vestimentaire

 Les pantalons courts, la jupe et la robe doivent couvrir le haut des cuisses. Cela veut dire au moins à la mi-cuisse .	 La camisole et le t-shirt doivent couvrir les sous-vêtements et le haut du corps.
 Le chandail de style "bédaine" est accepté lorsque le bas du chandail touche le haut du pantalon ou de la jupe.	 Le port de ce type de chaussures à l'extérieur permet d'éviter des risques de blessure au pied. Les sandales doivent être attachées.
 T-shirts, chemises, polos et chandails ne doivent pas contenir des messages offensants ou provocateurs.	Éducation physique  Le port des espadrilles non-marquantes et le changement de linge sont obligatoires.
 Tuques, casquettes et capuchons sont interdits dans les locaux et les corridors.	Si un élève déroge au code vestimentaire, une solution lui sera proposée.
Chaussures Les élèves de Belleau et de Gagnon doivent enlever leurs chaussures d'extérieur pour porter des chaussures propres à l'intérieur de l'école (ex: espadrilles d'éducation physique).	

Il est important d'identifier les effets personnels de votre enfant.
Tous les articles non réclamés seront remis au Service d'entraide de Saint-Henri.



12 à 17 degrés : manteau coupe-vent ou coton
ouaté, bottillons ou souliers d'extérieur.

***15-16-17 degrés: manches longues



0 à -27 degrés : manteau chaud, pantalon de
neige, tuque, mitaines et bottes.



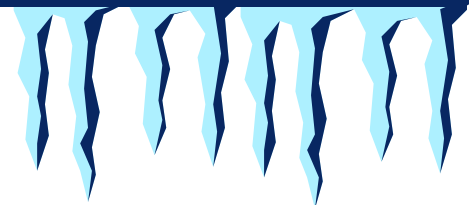
18 degrés et plus: manches courtes et
souliers. Le chapeau et la casquette sont
recommandés pour les journées ensoleillées.

*Les souliers de l'extérieur
doivent être changés en tout
temps à l'intérieur pour
conserver un milieu propre.
(Belleau et Gagnon)



0 à 11 degrés : manteau, pantalon selon
les règles de l'école et bottes.

-28 degrés ressentis : nous restons
à l'intérieur.



THERMOMÈTRE DE L'HABILLEMENT DE L'ÉCOLE BELLEAU, GAGNON

Lexique des règles de conduite et des mesures de sécurité de l'école

1. Avertissement (verbal ou écrit) :

- Il s'agit d'une intervention lors d'un manquement à une règle de conduite et de sécurité de l'école. Il consiste à signifier à l'élève quel est le comportement attendu à l'école et quelles seront les conséquences s'il récidive.

2. Pratique guidée :

- Cette mesure est un temps d'arrêt pris avec un ou plusieurs élèves dans le but de revoir, d'expliquer et de pratiquer une règle afin de s'assurer de sa compréhension et de son apprentissage.

3. Geste réparateur :

- Cette mesure est un processus qui permet à un élève qui a manqué à une règle de conduite ou de sécurité de l'école d'y remédier au moyen d'un geste positif et de réparer le tort qui a été causé. Exemples : aider un membre du personnel à ranger du matériel; rendre service à un élève; réparer un objet brisé, etc.

4. Surveillance à proximité :

- C'est le maintien à proximité d'un élève, auprès d'un intervenant de l'école. L'élève marche avec l'intervenant ou se tient à ses côtés. Exemples : surveillance à proximité lors d'un déplacement, lors d'une récréation, lors d'une sortie à l'extérieur, etc.

5. Récréation supervisée :

- L'élève est accompagné d'un intervenant qui lui enseigne les bons comportements à adopter afin de bien interagir avec les autres élèves ou à bien comprendre et appliquer les règles des jeux, en situation réelle.

6. Perte de privilège :

- L'élève est retiré, par exemple, d'une activité de récompense, etc.
- Temps perdu, temps repris.

7. Feuille de réflexion :

- C'est un outil de réflexion pour l'élève. Il est utilisé pour aider l'élève à comprendre ce qui s'est passé et à trouver des moyens pour que cette situation ne se reproduise plus.

8. Mesure spéciale :

- Suspension à l'interne : suspension qui se déroule à l'école sous supervision d'un intervenant, pendant l'horaire régulier de l'école.
- Suspension à l'externe : suspension qui se déroule à la maison sous supervision parentale et selon l'horaire régulier de l'école. À cette étape, la direction ou un(e) autre intervenant(e) désigné(e) par celui-ci, communique avec les parents.
- Intervention de la direction ou d'un(e) professionnel(le) (TES, psychologue, etc.)

Gestion des écarts de conduite

Définition d'un écart de conduite MINEUR :

Il consiste aux indisciplines et incivilités considérées comme étant sans danger et sans atteinte à l'intégrité des personnes. Lors d'écart de conduite mineur, des interventions bienveillantes sont mises en place afin de rediriger les comportements des élèves vers ceux attendus. Ceux-ci sont gérés à l'interne.

Définition d'un écart de conduite MAJEUR :

Il constitue un acte posé se définissant comme :

- **Une atteinte grave à la personne** ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.
- **Un danger** (pour soi, les autres ou l'environnement).
- **Une infraction à une loi** (code criminel ou civil).
- **Une entrave à la sécurité** que doit nécessairement assurer l'école à toute personne sur son territoire. À cet égard, une fugue de l'école est considérée comme un manquement majeur, puisqu'elle constitue un danger pour l'élève en fuite.

Un billet de communication est acheminé aux parents afin de les informer de la situation et de mentionner la mesure mise en place pour aider à rediriger le comportement. Les parents sont invités à le signer et le retourner à l'école par le biais de l'enfant pour nous assurer du suivi.

Selon la gravité de la situation, une stratégie commune d'intervention est mise en place. Un appel peut être fait à la maison afin de venir chercher l'enfant. Un rapport de suivi d'acte d'intimidation peut être amorcé également.

Pour toutes situations d'écart de conduite, la collaboration école-famille est essentielle afin d'aider les élèves à adopter un comportement positif qui favorisera un climat sain et sécurisant pour tous.

Notre engagement pour favoriser le bien-être des élèves et du personnel ainsi que pour prévenir et traiter la violence

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) s'engage à assurer un environnement sécuritaire, agréable et accueillant pour tous afin de favoriser le plein épanouissement des élèves, des jeunes, des adultes et du personnel.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées ni dans les établissements et leur environnement immédiat ni dans le transport scolaire ni par le biais de l'électronique.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Tout incident doit être signalé sans délai et tout signalement sera traité avec diligence puis fera l'objet d'un suivi.

Le CSSDN s'engage aussi, dans une vision inclusive et restaurative, à chercher à comprendre et à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de tous les élèves impliqués dans une situation de violence, y compris les témoins.

Des définitions pour une vision commune

Conflit : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler par la négociation et la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

Violence : « Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (LIP, Art. 13, 2012.)

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte, geste, délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de forces** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer, ostraciser. » (LIP, Art. 13, 2012.)

Intervenir pour assurer la protection des élèves

1. Agir avant les événements

De la formation et de l'information sont offertes aux élèves, au personnel et aux parents sur les actions à poser en situation de violence et d'intimidation. Des moyens confidentiels sont mis à la disposition de tous pour dénoncer ces incidents.

2. Agir au moment des événements

Aussitôt signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Les signalements sont traités de façon confidentielle.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.

Les parents des élèves concernés sont informés de la situation et invités à participer activement à la recherche de solutions. L'auteur des gestes reprochés et ses parents devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.

Les élèves impliqués seront invités à s'engager dans une démarche réparatrice.

3. Agir après les événements

Toute situation bénéficie d'un suivi afin de s'assurer que les actes aient pris fin. Les personnes concernées sont informées de l'évolution de la situation.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



Informations importantes et règles de fonctionnement de l'école

Horaire de la journée :

7 h 35	à	7 h 50	Surveillance des élèves
7 h 50	à	11 h 15	Cours
12 h 25	à	12 h 40	Surveillance des élèves
12 h 40	à	15 h 05	Cours

Récréations :

9 h 50	à	10 h 15
13 h 40	à	14 h 05

Pavillon Belleau :

418 834-2465 poste 63101

Pavillon Gagnon :

418 834-2468 poste 63201

Service de garde :

418 834-2465 poste 63140

Site internet de l'école : cssdn.gouv.qc.ca/belleaugagnon

Surveillance de la cour :

Nous demandons aux parents de voir à ce que leur enfant ne se présente pas sur la cour de l'école avant 7 h 35 le matin et 12 h 25 le midi. Avant ces heures, les enfants sont **sans surveillance** et **sous la responsabilité des parents**.

Respect des brigadiers :

Pour sa sécurité, l'élève doit emprunter les corridors extérieurs prévus pour la circulation piétonnière. Les élèves et les parents sont invités à respecter en tout temps les consignes de sécurité des brigadiers scolaires.

Contrôle des absences :

Absence, retard ou départ hâtif en classe

VIA LA PLATEFORME MOZAÏK PORTAIL

Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous devez motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme Mozaïk portail, dans la tuile **Absences**. Idéalement, vous devez le faire avant le début des classes. Pour plus de facilité et de rapidité, **TÉLÉCHARGEZ** dès maintenant l'application **MParent** sur votre cellulaire ! Vous pouvez également motiver les absences de votre enfant à l'avance : par exemple, un rendez-vous médical ou avec un spécialiste.

Si vous éprouvez des problèmes avec l'application ou si vous n'avez pas d'internet, il sera possible de laisser un message par courriel à l'adresse de l'école de votre enfant, gagnon@cssdn.gouv.qc.ca ou belleau@cssdn.gouv.qc.ca, ou sur la boîte vocale de l'école en mentionnant le nom de l'enfant, le nom

de l'enseignant, **le motif et la durée de son absence**. La sécurité de votre enfant en est ainsi assurée. À noter que l'utilisation de Mozaïk portail est à prioriser pour signaler l'absence de votre enfant en tout temps.

Pour tout **changement à l'horaire habituel de votre** enfant, s.v.p. **avisez le secrétariat ET le service de garde par courriel ou par téléphone.**

Absence, retard ou départ hâtif au service de garde seulement :

Par mesure de sécurité, lorsque votre enfant **s'absente de l'école uniquement durant une période du service de garde** (exemple : midi ou fin de journée), vous devez communiquer avec la responsable par courriel à service-garde.belleau@cssdn.gouv.qc.ca ou par téléphone 418-834-2465 poste 63140 pour signaler son absence.

Retard :

Nous tenons à vous rappeler l'importance pour votre enfant d'arriver à l'heure à l'école. En début de période, l'enseignante ou l'enseignant explique le programme de la journée. C'est un moment privilégié et rassurant pour les élèves. Lorsqu'il arrive en retard, l'élève commence sa journée en devant déjà rattraper les informations manquées.

Stationnements :

Prenez note que les stationnements des écoles Belleau et Gagnon sont réservés exclusivement au personnel de nos écoles ainsi qu'aux véhicules de livraison. Pour la **sécurité de vos enfants**, nous demandons votre collaboration afin d'utiliser les espaces de stationnement **dans la rue** Belleau lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant. Nous voulons ainsi éviter un accident malheureux. Incitez votre enfant à **utiliser le trottoir** le long du stationnement lorsqu'il se rend au service de garde. Ce sera ainsi beaucoup plus sécuritaire pour lui. **La prudence est de mise aux alentours de nos écoles et nous comptons sur vous pour que les enfants s'y sentent en sécurité!**

Abstention d'un cours d'éducation physique :

L'élève qui ne peut participer à son cours d'éducation physique pour une raison médicale doit **obligatoirement fournir une preuve écrite** du parent ou du médecin.

Voyage, tournoi ou compétition :

Si votre enfant s'absente pour un voyage, un tournoi ou une compétition, l'enseignante ou l'enseignant n'est pas tenu de lui remettre une planification des travaux qui seront faits en son absence ou de lui faire reprendre les évaluations réalisées par les autres élèves. Si votre enfant s'absente lors des épreuves du ministère de l'Éducation, il obtiendra la note 0.

Responsabilité matérielle :

L'élève et ses parents demeurent responsables des livres de bibliothèque et de tout autre matériel mis à leur disposition. En cas de perte ou de bris majeur, les coûts de réparation ou de remplacement seront réclamés aux parents. Il est interdit d'apporter des objets de valeur tels que cellulaires, iPod, jeux électroniques, appareils photo, etc. Il est possible que l'objet soit confisqué et un appel vous sera fait. Tout autre objet de la maison (jeux de société, casse-tête, etc.) ne peut être apporté qu'avec l'autorisation du titulaire ou de l'éducatrice du service de garde.

Médias sociaux :

Nous rappelons aux parents que l'âge légal pour utiliser les médias sociaux tels Facebook, Instagram, etc., est 13 ans.

Si vous autorisez quand même votre enfant à utiliser les médias sociaux :

- Il doit être respectueux dans ses écrits.
- Il ne peut publier les photos de quelqu'un sans avoir reçu son consentement au préalable.
- Restez très vigilants et supervisez votre enfant.

Collations :

Nous suggérons aux élèves d'apporter des aliments nutritifs tels que fruits, légumes et produits laitiers. Étant donné que plusieurs élèves souffrent de graves allergies alimentaires, nous demandons aux parents d'éviter que leurs enfants apportent des aliments pouvant contenir des arachides ou des noix. Il est à noter que la gomme à mâcher et les bonbons sont interdits à l'école et sur la cour. L'école Belleau, Gagnon s'engage à respecter la politique alimentaire du Centre de services scolaire des Navigateurs.

Circulation des élèves dans l'école :

Sur les heures de classe, les élèves doivent circuler calmement. L'élève évite les pertes de temps et est prêt à travailler au son de la deuxième cloche.

Circulation des visiteurs dans l'école :

Afin d'assurer la sécurité de tous, l'école possède un dispositif de déverrouillage à distance des portes de l'école. Vous devez toujours vous diriger vers le secrétariat de l'école à l'ouverture des portes. La libre circulation dans les corridors de l'école ou sur la cour est interdite. De plus, nous demandons aux élèves de ne jamais ouvrir eux-mêmes les portes aux adultes qui se présentent à l'école.

Pour rencontrer un membre du personnel, nous vous demandons de prendre rendez-vous préalablement.

Service de garde :

Les parents sont invités à prendre connaissance des règles de fonctionnement du service de garde.

Transport scolaire :

L'organisation et le fonctionnement du transport scolaire sont de la responsabilité exclusive du Centre de services scolaire des Navigateurs (matin et soir).

C'est pourquoi nous vous demandons de communiquer directement avec eux par courriel, via l'adresse dédiée au transport, lorsqu'un événement survient.

⇒ transport.cssdn.gouv.qc.ca

Civilité au primaire

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.

Rôles et responsabilités

Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



Habiletés et comportements attendus



Faire preuve d'**empathie**, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



Favoriser la **confiance** et le **soutien** à l'égard des autres.

Agir et communiquer avec **respect**, **délicatesse**, **tact** et **diplomatie**.



Faire preuve de **jugement**, agir avec **intégrité** et **civilité**.



Entrer en contact de façon **courtoise** et entretenir de **bonnes relations**.



Collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS, DES COMMENTAIRES OU DES INSATISFACTIONS ?

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Chaque demande trouve une oreille attentive au Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). Cette section a spécialement été conçue pour que vos demandes d'information soient acheminées aux personnes en mesure d'en assurer un suivi rapide et efficace.

VOTRE DEMANDE CONCERNE UNE SITUATION OU UN ÉVÉNEMENT SURVENU :

• DANS LA CLASSE DE VOTRE ENFANT ?

Communiquez avec l'enseignant titulaire ou le tuteur de votre enfant.
Si vous ne disposez pas de ses coordonnées, téléphonez au secrétariat de l'école ou du centre de formation.

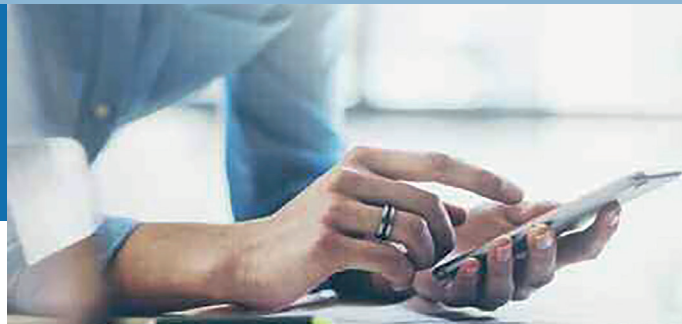
• AU SERVICE DE GARDE ?

Entrez en contact avec la personne responsable du service de garde de votre école.

• DANS L'ÉCOLE OU LE CENTRE DE FORMATION ?

Adressez-vous à la direction concernée.

Vous devez avoir informé la direction de la problématique avant de communiquer avec le service concerné (voir ci-dessous) du CSSDN.



VOTRE DEMANDE CONCERNE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS ?

Composez, selon votre secteur, l'un ou l'autre des numéros suivants et le poste associé au service concerné (ces numéros de poste à cinq chiffres sont précisés ci-dessous) :

LÉVIS : 418 839-0500

SAINT-AGAPIT : 418 888-0500

SAINTE-CROIX : 418 796-0500

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET TRAITEMENT DES PLAINTES • Pour les renseignements généraux : poste 55500.

POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- Adressez-vous aux Services du transport au **poste 52101**.
- Pour dénoncer une situation problématique de manière **anonyme et confidentielle** (vapotage, drogue, intimidation, etc.) :
 - **poste 27739 (ASSEZ)**
 - **418 888-0500 (sans frais Lotbinière) poste 27739 (ASSEZ)**

POUR LE COMPTE DE TAXES SCOLAIRES

Communiquez avec les Services des ressources financières au **poste 57101**.

POUR UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Communiquez avec la direction de l'établissement.

Pour ces situations, vous pouvez être assisté en communiquant avec M. Rémi Houde, au **poste 80516** ou écrivez à l'adresse **intimidation@cssdn.gouv.qc.ca**.

POUR LES SERVICES ÉDUCATIFS ET AUTRES

Pour toute information concernant :

- **l'adaptation scolaire et les services complémentaires**,
M^{me} Véronique Lessard
poste 52003;
- **un changement ou un transfert d'école**,
M. François-Michel Bonneau-Leclerc
poste 52007;
- **les cours d'été**
M^{me} Christine Pilote
poste 52018;
- **le camp d'été en anglais**
M^{me} Johanne Bergeron
poste 52021;
- **les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)**
M^{me} Sonia Bourget
418 838-33987

VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DU TRAITEMENT DE VOTRE PLAINTE ?

- Après avoir communiqué avec la personne visée, la direction et le service concerné, contactez le Secrétariat général :
 - au **poste 55015**;
 - par courriel à l'adresse suivante : **sg@cssdn.gouv.qc.ca**.
- Pour le protecteur de l'élève, communiquez avec la personne responsable :
 - au **poste 51010**;
 - par courriel à l'adresse suivante : **protecteur.eleve@cssdn.gouv.qc.ca**.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



Engagement

Règles de conduite et mesures de sécurité

Le conseil d'établissement de l'école Belleau, Gagnon approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école et souhaite qu'il soit un des éléments permettant à chacun et chacune d'être bien et en sécurité à l'école, que ce soit en classe, sur la cour, au service de garde ou lors de sorties scolaires.

JE M'ENGAGE

Je suis un élève responsable de ma réussite et je m'engage à respecter les règles de conduite et les mesures de sécurité de mon école.

Quand je respecte les règles de conduite et les mesures de sécurité de mon école :

- J'apprends à vivre en harmonie avec les autres.
- Je contribue à développer mon autonomie et mon sens des responsabilités.
- J'ai accès à un milieu de vie sain et sécuritaire.

Signature de l'élève : _____

MES PARENTS S'ENGAGENT

Nous avons pris connaissance, avec notre enfant, des règles de conduite et des mesures de sécurité de l'école Belleau, Gagnon et nous nous engageons à appuyer les intervenants de l'école dans son application.

Signature de l'autorité parentale : _____

Signature de l'autorité parentale : _____